

Frais spécifiques



Frais de Scolarité

La rentrée universitaire 2024-2025 marque la fin du gel des frais d'inscription pour les étudiantEs en France, une mesure qui avait été mise en place depuis 2018 pour atténuer les difficultés financières des étudiantEs. Désormais, les frais universitaires subissent une hausse significative : 175 € pour une inscription en licence (+2,9 %), 250 € pour un master (+2,9 %), et 391 € pour un doctorat (+2,9 %). Pour les étudiantEs internationauxLES, la situation est encore plus préoccupante avec des frais d'inscription qui atteignent 2 850 €, soit une augmentation de 2,89 %. Cette hausse pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'accès à l'enseignement supérieur, créant une barrière supplémentaire pour de nombreux étudiantEs, les forçant parfois à choisir entre se nourrir ou poursuivre leurs études. Augmenter les frais universitaires ne saurait être une solution au sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC, mise en place en 2018 pour améliorer les services étudiants (santé, sport, culture, accompagnement social), continue d'augmenter. Pour la rentrée 2024, son montant s'élève à 103 €, soit une hausse de 3 %. Cette contribution, qui était initialement fixée à 90 € en 2018, pèse de plus en plus sur le budget des étudiantEs, qui ne bénéficient pas de bourses. Bien que la CVEC ait pour but de soutenir des projets étudiants, un manque de transparence dans l'utilisation de ces fonds ainsi que des dérives constatées, avec des fonds parfois détournés de leur objectif initial, suscitent des inquiétudes. Les étudiantEs ne devraient pas avoir à supporter le coût de l'inflation, et il est crucial que cette contribution ne devienne pas le principal moyen de financement de la vie étudiante.



Complémentaire Santé

Le coût des complémentaires santé pour les étudiantEs atteint 330 € en 2024, marquant une augmentation de 2,23 %. Bien que non obligatoires, ces complémentaires sont essentielles pour garantir un accès adéquat aux soins. En 2020, un étudiant sur cinq n'avait pas de complémentaire santé, et 48 % des bénéficiaires des AGORAé (épiceries sociales et solidaires) déclaraient renoncer aux soins. Cette situation met en évidence l'importance d'une couverture santé solide pour les étudiantEs, d'autant plus que la pauvreté étudiante continue de croître. La complémentaire santé solidaire, mise en place en 2019, est une aide précieuse pour les étudiantEs aux revenus modestes, réduisant considérablement le coût de ce poste de dépense.



Assurance Logement

L'assurance logement, **indispensable** pour toutE étudiantE emménageant dans un nouveau logement, connaît également une augmentation, atteignant **82,41 €** en 2024, soit **une hausse de 9,90** %. Ce coût, bien qu'inévitable, vient encore alourdir le budget des étudiantEs en début d'année universitaire.